



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du mercredi 15 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

INTERNATIONAL

Le Président de la République s'est entretenu mercredi 15 octobre avec le Président Obama, la Chancelière Merkel et les Premiers ministres Cameron et Renzi de l'épidémie de virus Ebola, de la lutte contre Daech en Irak et en Syrie et de la situation en Ukraine. S'agissant de l'épidémie d'Ebola, l'ensemble des dirigeants ont fait part de leur solidarité avec les pays touchés et appelé à la mobilisation de la communauté internationale et de l'Union européenne, en étroite coordination avec les Nations Unies, l'OMS et les pays concernés. Le Président de la République a annoncé que la France répondrait favorablement à la demande guinéenne de construction de nouveaux centres de traitement anti-Ebola, en plus de celui en cours de déploiement à Macenta, en Guinée forestière. Il a fait part du déploiement de personnels de la protection civile pour mener des actions de formation auprès des autorités guinéennes. François Hollande a par ailleurs indiqué que la France allait mettre en place un dispositif de contrôles à l'arrivée des vols en provenance de la zone touchée par le virus. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont confirmé, par ailleurs, leur détermination à lutter contre Daech dans le cadre de la coalition internationale mise en place dans ce but. S'agissant de la Syrie, ils ont exprimé leur volonté commune de renforcer le soutien international à l'opposition syrienne modérée. Sur l'Irak, ils ont confirmé leur engagement de soutenir les forces engagées en première ligne contre Daech. Ils ont souhaité que le dialogue établi entre les partis irakiens se poursuive et permette au gouvernement d'union nationale d'agir efficacement. Concernant l'Ukraine, les chefs d'Etat et de gouvernement ont marqué l'importance d'une mise en œuvre pleine et effective du protocole de Minsk du 5 septembre dernier, en particulier la garantie d'un cessez-le-feu complet, le retrait des armements, le contrôle de la frontière russo-ukrainienne par l'OSCE et la poursuite des libérations de prisonniers. Ils ont souhaité également la relance du dialogue national et la poursuite de la décentralisation. Ils ont noté que la rencontre prévue entre les Présidents Porochenko et Poutine en marge du Sommet de l'ASEM à Milan devait être l'occasion de nouveaux progrès en vue d'une solution politique à la crise.

EDUCATION – LIGNE AZUR

Le Conseil d'Etat a annulé ce mercredi 15 octobre 2014 la lettre du ministre de l'Education nationale du 4 janvier 2013 invitant les recteurs à relayer la campagne de communication relative au dispositif Ligne Azur, partenaire du ministère depuis 2010. La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche prend acte de cette décision d'annulation fondée essentiellement sur l'absence de mention sur le site internet de la ligne Azur du caractère illégal de certaines pratiques figurant encore début 2013 sur ce site, sans pour autant qu'il puisse en être déduit qu'il ait entendu faire preuve de complaisance à leur égard. Najat Vallaud-Belkacem tient à souligner l'importance qu'elle attache à la lutte contre l'homophobie et au-delà contre toutes les formes de discrimination en milieu scolaire. Cette lutte est et reste une priorité du ministère. Les conséquences pour les élèves de telles discriminations sont en effet très lourdes : c'est le sentiment d'isolement, de mal-être, c'est la perte de l'estime de soi, voire même des comportements suicidaires. Le travail de prévention du suicide et de lutte contre l'homophobie et toutes les formes de discrimination en milieu scolaire se fera aussi avec les représentants des parents parce qu'il doit nous rassembler. Il est le combat de tous.

LOGEMENT – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Afin de lutter contre l'habitat indigne et d'améliorer le quotidien des habitants, un nouvel outil a été créé dans le cadre de la loi Alur : les opérations de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD). Sylvia Pinel et Myriam El Khomri ont réuni mardi 14 octobre l'ensemble des partenaires pour faire le point sur la mise en place de la première de ces opérations qui porte sur le quartier du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois. Les partenaires sont les collectivités locales, la Région Ile-de-France, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, l'intercommunalité et la ville de Clichy-sous-Bois, les agences de l'Etat (Anah, ANRU, ARS), ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence foncière et technique de la Région parisienne (AFTRP) et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF).

AGRICULTURE – AIDES AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

Stéphane Le Foll a précisé mercredi 15 octobre les modalités d'application des mesures relatives aux cotisations MSA en faveur des exploitations agricoles en difficulté, en particulier dans le secteur des fruits et légumes et les zones viticoles touchées par des orages de grêle ou des inondations. **Les mesures suivantes seront mobilisées pour les exploitants connaissant des problèmes de trésorerie** : 1. Prise en charge, pour les plus impactés, des cotisations sociales par le Fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA ; 2. Echancier de paiements pour ces mêmes cotisations pour une durée maximale de 3 ans. **Compte tenu du caractère exceptionnel des difficultés rencontrées par les exploitations agricoles de ces secteurs, l'enveloppe de prise en charge des cotisations sociales pour le second semestre 2014 sera augmentée de 50%, passant de 15 à 23 M€.** La répartition finale entre les départements sera arrêtée par le CA de la MSA du 13 novembre 2014. Cette deuxième enveloppe permettra de traiter d'ici les prochaines semaines les besoins des secteurs en crise, en particulier le secteur des fruits et légumes et de la viticulture, sur la base des remontées dans les prochains jours des DDT/M. Pour les autres secteurs impactés sur le plan économique (viande bovine, porc, etc.), et devant faire face notamment aux conséquences de l'embargo russe, des dispositions analogues seront mises en œuvre et prises en charge sur l'enveloppe 2015 du fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA. **Stéphane Le Foll indique que ces mesures complètent les autres dispositifs d'aides aux agriculteurs en difficulté, en cours d'examen dans les cellules départementales (prêts de trésorerie, fonds d'allègement des charges, exonérations de taxe sur le foncier non bâti).**

DROITS DES FEMMES - RURALITE

A l'occasion de la journée internationale des femmes rurales ce mercredi 15 octobre, Marisol Touraine, Sylvia Pinel et Pascale Boistard saluent le lancement de la campagne « #EGALiTER » par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette campagne fait suite au rapport « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » remis le 19 juin 2014 par le Haut conseil à l'égalité femmes-hommes. **Elle vise à sensibiliser à la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes dans les zones rurales.** Par exemple, les femmes actives en milieu rural subissent davantage le temps partiel (10 points de plus que sur l'ensemble du territoire). **Aussi la mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes se fait-elle en tenant compte des spécificités de l'ensemble des territoires, notamment ruraux.** L'information des femmes sur leurs droits est un enjeu primordial. Dans le cadre des Assises des ruralités organisées en octobre et novembre par Sylvia Pinel, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes rendra public un guide réalisé en avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et la Mutualité sociale agricole (MSA) afin de mieux informer les agricultrices sur leurs droits.

ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LES NUISANCES LIEES AU BRUIT

Lors des 7ème Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore à Lyon, **Ségolène Royal a affirmé son engagement pour améliorer la qualité de vie des Français en luttant contre les nuisances liées au bruit.** 86 % des Français se déclarent gênés par le bruit (sondage IFOP « Les Français et les nuisances sonores » - octobre 2014). Ségolène Royal a précisé que **la loi de transition énergétique pour la croissance verte contribuera à la prévention du bruit.** Le chantier de la rénovation thermique de 500 000 logements par an d'ici 2017 permettra également d'améliorer l'insonorisation de ces logements dans les secteurs les plus exposés. Le développement de véhicules propres, et notamment électriques, s'accompagnera d'une réduction du bruit du transport routier, tout particulièrement en milieu urbain. **Ségolène Royal a par ailleurs annoncé les mesures suivantes** : la mise à disposition du public d'une application sur le site internet du Ministère sur les 15 points à vérifier en matière de bruit dans les logements ; la publication d'un guide pour améliorer l'acoustique des crèches et des écoles ; l'élaboration de la carte des points noirs du bruit des axes de transports routiers et l'accélération des travaux de protection des riverains pour les infrastructures de l'Etat et de ses Etablissements ; l'éducation au bruit et à la citoyenneté ; l'intégration de la thématique du bruit dans le plan national santé environnement.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – BIG DATA

Geneviève Fioraso a parrainé mercredi 15 octobre la signature de la chaire « Data Scientist », créée par l'école Polytechnique, les entreprises Keyrus, Orange et Thales et portée par la Fondation de l'X. Avec l'explosion du volume des données, le big data est devenu un enjeu scientifique, technologique, économique, de souveraineté mais aussi un enjeu de formation initiale comme continue. **Dans le monde, la demande de compétences autour du big data devrait atteindre 4,4 millions d'emplois en 2015, avec l'apparition de nouveaux métiers : bio-informaticiens, data scientist, data analyst.** En France, le marché du Big Data devrait représenter près de 9 milliards d'euros en 2020 et la création de 130 000 emplois en 6 ans. L'enseignement supérieur doit contribuer à former les jeunes à ces nouveaux métiers, à commencer par celui de « data scientist » qui consiste à recueillir, organiser, simuler, visualiser des informations

complexes au service d'applications et d'usages divers : santé, espace, télécoms, aéronautique, efficacité énergétique... **Cette chaire s'inscrit donc pleinement dans la politique engagée par le Gouvernement pour renforcer la place de la France dans un secteur stratégique et en pleine expansion.** Elle s'inscrit dans la volonté du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'encourager les formations, toutes les formations, initiale et continue, mais aussi en apprentissage, dans ce secteur créateur d'emplois et d'applications facteurs de progrès. « Avec cette création d'une chaire dédiée au big data, l'école Polytechnique, sa fondation et les entreprises partenaires s'inscrivent dans une dynamique soutenue par le gouvernement en faveur de la formation initiale et continue au plus haut niveau, dans des filières porteurs d'avenir. Cela suppose de favoriser, comme le propose cette initiative, les liens entre écoles et universités, entre établissements de formation et entreprises, au bénéfice de la formation d'étudiantes, encore trop peu nombreuses dans ce secteur, et d'étudiants à des filières d'avenir et porteuses de progrès pour tous » (G. Fioraso, 15/10/14).

AGRICULTURE – PAC – FEADER

Stéphane Le Foll et René Souchon, Président de la Commission agriculture et développement rural de l'Association des Régions de France ont co-présidé mardi 14 octobre la 2ème réunion du comité Etat-Régions mis en place pour suivre la mise en œuvre de la programmation du FEADER, 2ème pilier de la PAC. Ce comité a permis de faire le point sur la préparation des nouveaux programmes de développement rural pour la période 2014/2020, qui seront opérationnels dès janvier 2015. Le Ministre et René Souchon ont dressé un état des lieux très encourageant sur l'avancement de la préparation de ces programmes. En effet, le travail partenarial entre l'Etat et les Régions a permis de fixer de façon conjointe et partagée des critères d'attribution des aides adaptés aux réalités des territoires aussi bien pour l'installation des jeunes, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, que les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), la conversion et le maintien en Agriculture Biologique ou encore l'ICHN. **Le Ministre s'est félicité que la déclinaison régionale de la PAC devienne désormais une réalité, indiquant que ce point était une des conditions de mise en œuvre d'une politique agricole équilibrée à l'échelle des territoires et des bassins de vie.** Compte tenu de la sensibilité du sujet pour les agriculteurs, **le Ministre a tenu à rappeler que les investissements éventuels qui pourraient résulter de la mise aux normes du fait de la directive nitrates feraient l'objet d'un traitement spécifique et d'une allocation de moyens complémentaires notamment via les Agences de l'eau.** Afin que les exploitants agricoles puissent déposer leurs demandes d'aides au titre du FEADER pour 2015 Stéphane Le Foll et René Souchon ont indiqué qu'un modèle de convention entre Etat, Région et organisme payeur (ASP) précisant les modalités de gestion du FEADER était désormais prêt de façon à ce qu'une convention puisse être signée dans chaque région d'ici la fin de l'année. Une déclaration commune a été signée à l'issue de ce comité, qui traduit l'engagement conjoint de l'Etat et des Régions pour faire réussir la programmation FEADER dès début 2015. Par ailleurs il a été convenu que le comité Etat-Régions FEADER se réunirait deux fois par an au niveau national et qu'une instruction serait donnée par le Ministre aux Préfets de régions pour que de tels comités se réunissent également régulièrement dans chaque région.

NUMERIQUE – ALLEMAGNE

Axelle Lemaire a effectué une visite de travail à Berlin les 13 et 14 octobre, consacrée à l'approfondissement du dialogue et des partenariats franco-allemands dans le domaine numérique. Elle a rencontré des parlementaires de la nouvelle commission « numérique » du Bundestag, des investisseurs allemands, des entrepreneurs français installés à Berlin et des dirigeants du Groupe Axel Springer au sein de l'accélérateur pour startups créé avec le partenaire américain « Plug and Play ». La secrétaire d'Etat a participé au séminaire franco-allemand sur les startups organisé à l'ambassade de France et a rencontré la Secrétaire d'Etat au ministère de l'économie et de l'énergie, en charge de l'économie numérique, Mme Brigitte Zypries, ainsi que le Secrétaire d'Etat à la recherche M. Georg Schütte. **Cette visite a permis de souligner la volonté partagée de la France et de l'Allemagne d'accompagner la transition numérique des secteurs industriels et de faire émerger des acteurs de dimension européenne dans les industries numériques, en leur offrant un environnement loyal et équitable, propice à leur essor.** Pour répondre à la problématique partagée de recherche de financements, après les phases d'incubation et d'amorçage pour les entreprises innovantes en croissance forte, la Secrétaire d'Etat a appelé à la mise en réseau et au développement d'échanges croisés entre les métropoles européennes tournées vers le numérique. **Conformément aux conclusions du Conseil des Ministres franco-allemand du 19 février 2014, une proposition franco-allemande sur les grandes plateformes d'Internet a été rédigée et sera prochainement transmise à la nouvelle Commission Européenne et aux autres Etats membres de l'Union européenne.** Il a aussi été convenu qu'un atelier bilatéral consacré à l'économie de la donnée, en particulier aux moyens de développer l'industrie de l'informatique en nuage, soit organisé à Paris en janvier 2015. « **L'ambition numérique de la France, c'est la « French Tech », la mobilisation de ses écosystèmes, de ses entreprises et investisseurs, l'engagement de ses collectivités territoriales. Mais pour grandir, la « French Tech » a besoin d'un agenda numérique ambitieux pour l'Europe.** Pour nos entreprises et nos citoyens, nous devons construire une Europe numérique, forte de ses valeurs. La dynamique franco-allemande est indispensable à la réussite d'un tel projet » (A. Lemaire, 14/10/14).

FRANCAISE DES JEUX

Le Président de la République envisage de nommer Mme Stéphane PALLEZ en qualité de Président-Directeur Général de La Française des Jeux. Le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat sont saisis de ce projet de nomination, afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

SOMALIE

Le Président de la République a reçu mercredi 15 octobre M. Hassan Sheik Mohamoud, Président de la République fédérale de Somalie. Ils ont évoqué la situation sécuritaire en Somalie. La France contribue à la formation des forces somaliennes et au financement des forces africaines (AMISOM), qui luttent contre le terrorisme en Somalie. Le Président de la République s'est félicité des succès rencontrés récemment, notamment la reconquête du port de Baraawe par l'AMISOM. Par ailleurs, les moyens mis en œuvre par l'Union Européenne (opération Atalante) ont permis de diminuer considérablement les actes de piraterie. Le Président de la République a apporté son soutien aux efforts entrepris par les autorités somaliennes pour stabiliser les zones libérées et mettre en place l'Etat fédéral. Il a réitéré l'engagement humanitaire de la France en Somalie.

ALGERIE – BOVINS

A l'occasion du lancement à Alger d'un jumelage entre services vétérinaires français et algériens, **les autorités algériennes ont annoncé que les importations de bovins vivants depuis la France étaient à nouveau autorisées.** Ces dernières avaient été suspendues depuis le mois de juillet dernier suite à l'apparition de foyers de fièvre aphteuse qui avaient contraint Alger à limiter les mouvements d'animaux sensibles et suspendre leur importation dans l'attente de la stabilisation de la situation sanitaire. Grâce à la mise en œuvre d'une vaste campagne de vaccination à laquelle l'Union européenne et la France ont contribué en fournissant des doses de vaccins anti-aphteux, les services vétérinaires algériens ont pu maîtriser la progression de la maladie et ont annoncé la reprise à compter du 13 octobre des importations de bovins vivants dans les conditions suivantes : quarantaine de 8 jours dans les ports de destination, vaccination dans les 48h suivant l'arrivée. **Les expéditions de bovins vivants depuis la France vers l'Algérie représentent un flux annuel de plus de 40 000 têtes constitué essentiellement de bovins reproducteurs et de génisses pleines destinées au développement de la production laitière locale.** Elles témoignent du haut niveau génétique de l'offre française et de l'importante coopération entre la France et l'Algérie dans le secteur de l'élevage. « **La décision d'Alger est une très bonne nouvelle pour les filières bovines française et algérienne. C'est un excellent signal pour le développement de la coopération et de projets communs dans le secteur de l'élevage entre nos deux pays** » (S. Le Foll, 14/10/14).

ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

PROJET DE LOI – RATIFICATION DE L'ORDONNANCE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Michel Sapin a présenté mercredi 15 octobre en Conseil des ministres un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique. Cette ordonnance, dont l'entrée en vigueur s'étalera du 1er janvier 2017 pour les grandes entreprises, au 1er janvier 2020 pour les micro-entreprises, vise à la dématérialisation progressive de l'ensemble des échanges de factures entre les personnes publiques - État, collectivités locales et établissements publics – et leurs fournisseurs. **Elle permettra de réaliser en année pleine plus de 700 millions d'euros d'économies et des gains de productivité répartis entre les entreprises et les administrations, tout en permettant de sécuriser le règlement des fournisseurs.** L'État mettra à la disposition de toutes les personnes publiques une solution mutualisée permettant d'offrir aux entreprises un portail unique de dépôt de leurs factures dématérialisées. Le traitement des factures sera facilité, favorisant la réduction des délais de paiement des fournisseurs de l'administration.

PROJET DE LOI – RATIFICATION DES ORDONNANCES RELATIVES AU FINANCEMENT PARTICIPATIF ET AUX TAUX DE L'INTERET LEGAL

Michel Sapin et Emmanuel Macron ont présenté mercredi 15 octobre en Conseil des ministres un projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif et n° 2014-947 du 20 août 2014 relative aux taux de l'intérêt légal. L'ordonnance relative au financement participatif a mis en place, au 1er octobre 2014, un cadre juridique pour ce nouveau mode de financement, qui repose sur l'appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet. Ce cadre juridique nouveau permet de sécuriser ce type de financement, qu'il se fasse par la

souscription de titres ou l'octroi de prêts. Ce dispositif contribuera à assurer la confiance des investisseurs et des prêteurs. L'ordonnance relative au taux d'intérêt légal a modifié les modalités de calcul du taux d'intérêt légal. Jusque là, son calcul était fondé sur le coût de refinancement de l'État, qui a fortement baissé depuis 2009. À compter du 1er janvier 2015, afin de refléter au mieux le coût de refinancement de celui à qui l'argent est dû, deux taux - l'un applicable pour les créances des particuliers, l'autre applicable à tous les autres cas - seront fixés semestriellement, à partir du taux directeur de la Banque centrale européenne et des taux pratiqués par les établissements de crédit.

COMMUNICATION – LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE

Michel Sapin et Emmanuel Macron ont présenté mercredi 15 octobre en Conseil des ministres une communication relative à la situation de l'économie. Les indicateurs récents d'activité et l'évolution de l'inflation en zone euro sont préoccupants. Après déjà un recul de l'activité au 2ème trimestre, les chiffres les plus récents venant d'Allemagne témoignent ainsi d'un infléchissement de l'activité : contraction de la production industrielle de -4% en août et des exportations de -6%. Au-delà de ces indicateurs récents, la reprise en zone euro est dans l'ensemble plus fragile, plus lente et moins riche en emplois qu'aux Etats-Unis, en Grande Bretagne ou au Canada. A cette faiblesse de la croissance, s'ajoute une inflation très basse qui n'avait pas été prévue, et qui complique la conduite de la politique économique comme le désendettement. Si le diagnostic sur la faiblesse de l'économie européenne est aujourd'hui partagé par la plupart des observateurs – Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), Banque centrale européenne (BCE) - le scénario privilégié est celui d'une reprise progressive en zone euro. Elle nécessite cependant des politiques économiques adaptées. **Dans ce contexte, les prévisions du Gouvernement pour la France sont identiques à celles du FMI ou de l'OCDE – c'est-à-dire 0,4% de croissance pour 2014 et 1% pour 2015.** Certains facteurs vont venir soutenir la croissance, comme la dépréciation de l'euro et la baisse du cours du pétrole. La situation justifie néanmoins de faire plutôt « trop que trop peu » pour soutenir la croissance. En effet, si la situation de croissance et d'inflation trop faibles persistait, elle serait porteuse de risques tels que des dynamiques de baisses de prix auto entretenues en cas de nouveau choc, et d'une augmentation structurelle du chômage. **La stratégie doit donc reposer sur la mobilisation de l'ensemble des leviers, au niveau national comme au niveau européen, au service de la croissance et de l'emploi.** La politique monétaire doit continuer à être accommodante, et il convient de veiller à la bonne transmission des décisions de la BCE à l'économie. Le travail sur les moyens d'assurer le bon financement de l'économie y contribue. **Le rythme de réduction des déficits doit être adapté, comme l'ont indiqué les responsables du FMI. L'application des règles communes doit permettre de prendre en compte la situation économique actuelle. C'est l'objet de discussions en cours au niveau européen.** Des réformes sont nécessaires pour améliorer le potentiel et le dynamisme des économies. L'ensemble des pays de la zone euro ont des progrès à réaliser en la matière, la France en particulier. Le Gouvernement présente à cet égard aujourd'hui les grandes lignes du projet de loi pour l'activité à venir. Enfin, un plan d'investissement européen fort doit se matérialiser pour soutenir la demande et le potentiel de croissance, tel qu'annoncé par le nouveau président de la Commission. Ce plan constituera un pont entre les politiques de l'offre et de la demande, entre les objectifs de court et de moyen termes. La France travaille avec l'Europe pour faire en sorte que ce plan se concrétise de manière ambitieuse, en cohérence avec les actions nationales.

COMMUNICATION – LE GRAND PARIS

Le Premier ministre a présenté mercredi 15 octobre en Conseil des ministres une communication relative au Grand Paris, retraçant l'ensemble des décisions prises à l'issue du comité interministériel du 13 octobre. Le Gouvernement accélère la mise en œuvre du Grand Paris des transports. Des moyens financiers sans précédent seront consacrés à la modernisation du réseau existant : apport par l'État, dans le cadre du CPER 2015-2020 d'un budget de 1,4 Mds€ pour financer les opérations d'amélioration des transports dans le cadre du Plan de mobilisation régionale ; affectation d'une recette complémentaire de 140 M€ par an, pour la Région Île-de-France, dans le cadre du projet de loi de finances 2015 ; financement par la Société du Grand Paris (SGP) des études permettant l'accélération de projets structurants (extension à l'Ouest du RER E ; extension à l'Est de la ligne 11 et réaménagement des gares existantes en correspondance avec le Grand Paris Express). Le Gouvernement attache aussi une importance particulière à la mise en œuvre du schéma directeur des RER, qui doit permettre l'amélioration du fonctionnement des lignes A, B, C et D, notamment du nœud ferroviaire de Brétigny. Des financements de la SGP seront mobilisés pour ces projets. La desserte des aéroports d'Orly et de Roissy sera accélérée en vue d'une mise en service en 2024, tout comme la liaison entre le plateau de Saclay et Orly. Le Charles-de-Gaulle Express reliera dès 2023 Roissy à Paris intra-muros. **Le Gouvernement veut également atteindre l'objectif de 70 000 logements par an en levant les blocages.** Le comité interministériel a réuni les moyens pour atteindre cet objectif ambitieux : création d'une nouvelle génération d'opération d'intérêt national (OIN) dite « multi-sites » ; identification de territoires à fort potentiel. Cinq sites sont annoncés, et une quinzaine d'autres le seront d'ici la fin 2014 ; transformation de l'Agence foncière et technique de la Région Île-de-France en Grand Paris Aménagement. Elle pilotera et coordonnera l'OIN multi-sites. Sa gouvernance sera adaptée pour mieux associer les collectivités locales concernées ; définition d'un plan d'action pour résorber l'habitat indigne en banlieue ; mise en place de la première Opération nationale de

requalification des copropriétés dégradées à Clichy sous-Bois. Une autre sera engagée à Grigny. **Le Grand Paris doit devenir le modèle de la ville de demain.** Le développement économique du Grand Paris se structurera grâce à l'optimisation du rôle des 7 pôles de compétitivité franciliens permettant un renforcement de l'attractivité du territoire. Une conférence des acteurs économiques contribuera à unifier la gouvernance économique et la promotion du Grand Paris. Le Gouvernement renforcera également le soutien aux projets d'excellence, notamment le pôle de Saclay et le pôle Innovation et santé à Evry. Les projets qui dessinent le Grand Paris de demain, porteurs de création d'emploi, seront appuyés (aménagement du triangle de Gonesse ; Cité de la Gastronomie ; Confluence Seine-Oise ; pôles des Ardoines, de Pleyel et de la Défense). L'État apportera son concours à la candidature du Grand Paris à l'Exposition universelle 2025. **La création de la Métropole du Grand Paris et d'intercommunalités renforcées en grande couronne sera accompagnée.** Le Gouvernement a pris acte des propositions des élus métropolitains, adoptées à une large majorité le 8 octobre dernier, pour faire évoluer les conditions de création de la métropole. Il appartiendra au Parlement de décider, dans les prochains mois, des évolutions à venir. La montée en puissance progressive de la Métropole et l'affectation d'une ressource fiscale dynamique doivent être recherchées. Le travail se poursuivra avec les élus locaux, et permettra de concilier ces évolutions avec les objectifs de simplification et de solidarité. Il sera mis en perspective avec la disparition à terme des conseils généraux. En grande couronne, le projet ambitieux de schéma de coopération intercommunale vise à inscrire les intercommunalités de grande couronne dans cette grande dynamique pour les territoires. Le Gouvernement sera attentif aux résultats de la concertation pour ne pas reporter à plus tard les nécessaires regroupements. Il aidera les nouvelles intercommunalités, par des contrats de projets.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.